

Comptes rendus des conseils municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Mise en stage d'un agent à compter du 8 juillet 2014 sur le poste d'agent d'animation à temps non complet au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe contractuel pour effectuer les missions de surveillance des enfants scolarisés pendant le déjeuner à compter du 2 septembre 2014 pour une durée déterminée d'un an. 4 abstentions et 1 vote contre.

Recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour effectuer les missions d'entretien des locaux scolaires, d'aide aux élèves de l'école maternelle faisant fonction d'ATSEM et surveillance des élèves pendant le déjeuner

Questions diverses

- Réforme des rythmes scolaires : questionnement sur le sondage pour l'ouverture de la cantine le mercredi, les activités proposées, le choix de l'organisation du temps accueil périscolaire (TAP).
- Centre Médico-Social (CMS) : lors de la dernière séance au département, la vente du CMS a été approuvée.
- Sécurité : les panneaux routiers d'entrée et de sortie d'agglomération route de Cany seront déplacés de 220 mètres. Un courrier a été envoyé pour une demande de radars pédagogiques.
- Coq du clocher de l'église : Il a été remis en état. Il avait fait l'objet de tirs de carabine, le trouant au niveau de la coupole et l'empêchant de tourner.
- Ecussons « République Française » : les écussons destinés aux écoles et à la Mairie seront posés.
- Cendrier à l'école primaire : un cendrier sera commandé pour la rentrée scolaire.
- Fleurissement façade de la mairie : 3 pots devant la façade de la mairie seront posés, un devis (arbustes) en cours.
- Fermeture de la boucherie : La boucherie fermera définitivement en août.
- Désherbage et entretien des trottoirs : il est constaté que certains trottoirs ne sont pas souvent nettoyés. Il est précisé que les produits de traitement sont interdits. L'acquisition d'une balayeuse facilitera l'entretien.
- Connexion wifi : il est demandé une connexion wifi à la mairie.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les délibérations en mairie.

